

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1651>

# **Communiqué relatif au procès MADASSAMY du 4 Novembre 2011**

- Expressions - Communiqués -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 8 novembre 2011

Mis à jour le : mardi 8 novembre 2011

---

**UGTG.org**

---

**COMMUNIQUE de L'UGTG**

**A propos de la convocation Michel MADASSAMY  
devant le tribunal correctionnel de pointe-à-pitre  
ce mardi 8 Novembre 2011**

—

Ce mardi 8 Novembre à 8 heures, Michel MADASSAMY était à nouveau convoqué devant le tribunal correctionnel statuant sur les intérêts civils car l'un des gendarmes « agressés » dans l'affaire SARA-TEXACO demande réparation.

Après 10 ans de procédure, Michel MADASSAMY a été condamné à 3 mois de prison avec sursis le 9 août dernier. Il est accusé d'avoir blessé 16 gendarmes et c'est l'un deux (un seul) qui demande à être indemnisé pour le préjudice subi.

Encore une fois, comme le 04 octobre dernier, ni le gendarme, ni son avocate n'ont été en mesure de fournir une quelconque demande d'indemnisation. Malgré cette nouvelle absence de justificatif, le juge a quand même reportée l'affaire, une fois, au 3 janvier 2012.

**NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ - NOU SÉ PITIT A KONBATAN**

**NON A LA RÉPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINÈL**

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 04 Nov. 2011